



Droit et devoir du locataire en cas de vente maison

Par **nasse**, le **02/08/2008** à **15:26**

quelle sont les droits et devoirs du locataire au sujet des visites de la maison par les agences,? (fin du bail 30 decembre 2008). merci eliane.

Par **coolover**, le **03/08/2008** à **11:28**

Bonjour nasse.

Il n'y a pas vraiment de règle très précise sur les obligations du locataire pour les visites de la maison en vente.

Ce qui est sûr, c'est que tu es tenu de laisser visiter les locaux loués.

Quant aux horaires, il est certain que ton bailleur ne peut t'imposer plus de 2 heures de visite par jour ni les jours fériés (Art. 4, Loi du 06/07/1989). Après, il n'y a pas vraiment de règle : ton bailleur ne peut pas abuser de son droit (par exemple faire des visites la nuit) et le locataire peut refuser certaines visites pour des motifs légitimes (parce qu'il n'est pas là à ces moments là par exemple).

Ce qui est sûr, c'est qu'il vaut mieux se montrer conciliant et essayer de trouver des horaires qui conviennent à tout le monde.